

VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU JEUDI 9 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, à 19 heures, le jeudi 9 avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Croix Blanche en séance publique sous la présidence de M. Sébastien Meurant, Maire

Etaients présents :

M. Meurant, Mme Arbaut, M. Christin, Mme Fabre, M. Barrier, Mme Pinon-Baptendier, M. Rochoux, Mme Vibert, M. Mary, M. Cavan, M. Barat, Mme Picault, M. Detavernier, Mme Drouin, Mme Marioli, Mme Henry, Mme Hermet, M. Imbert, Mme Leroyer, Mme Baquin
formant la majorité des membres en exercice

Absents :

M. Hubert, M. Frédéric, Mme Mampuya, Mme Le Boulaire, Mme Cardi, Mme Debailleul, M. Langlet, Mme Juillerat, M. Lapp, M. Rey, Mme Boyer, Mme Blanchard, M. Dubertrand

Pouvoirs :

M. Hubert pouvoir à M. Barrier, M. Frédéric pouvoir à M. Meurant, Mme Mampuya pouvoir à Mme Marioli, Mme Le Boulaire pouvoir à Mme Drouin, Mme Cardi pouvoir à Mme Arbaut, Mme Debailleul pouvoir à M. Mary, M. Langlet pouvoir à Mme Vibert, Mme Blanchard pouvoir à M. Imbert, M. Dubertrand pouvoir à Mme Leroyer

Secrétaire de Séance : M. Barrier.

I – Création d'une médiathèque sur l'aire des Diablots : demande de subventions (question n° 09-03-01)

1. Le contexte du projet

La commune a décidé de créer une médiathèque située sur l'aire des Diablots afin de renouveler et rééquilibrer l'offre d'équipements culturels sur le territoire communal.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique que la ville de Saint-Leu-la-Forêt mène actuellement dans le domaine de la lecture publique et qu'elle souhaite poursuivre au sein de la communauté d'agglomération Val et Forêt qu'elle a intégrée au 1^{er} janvier 2009.

1.1. Un nouvel équipement

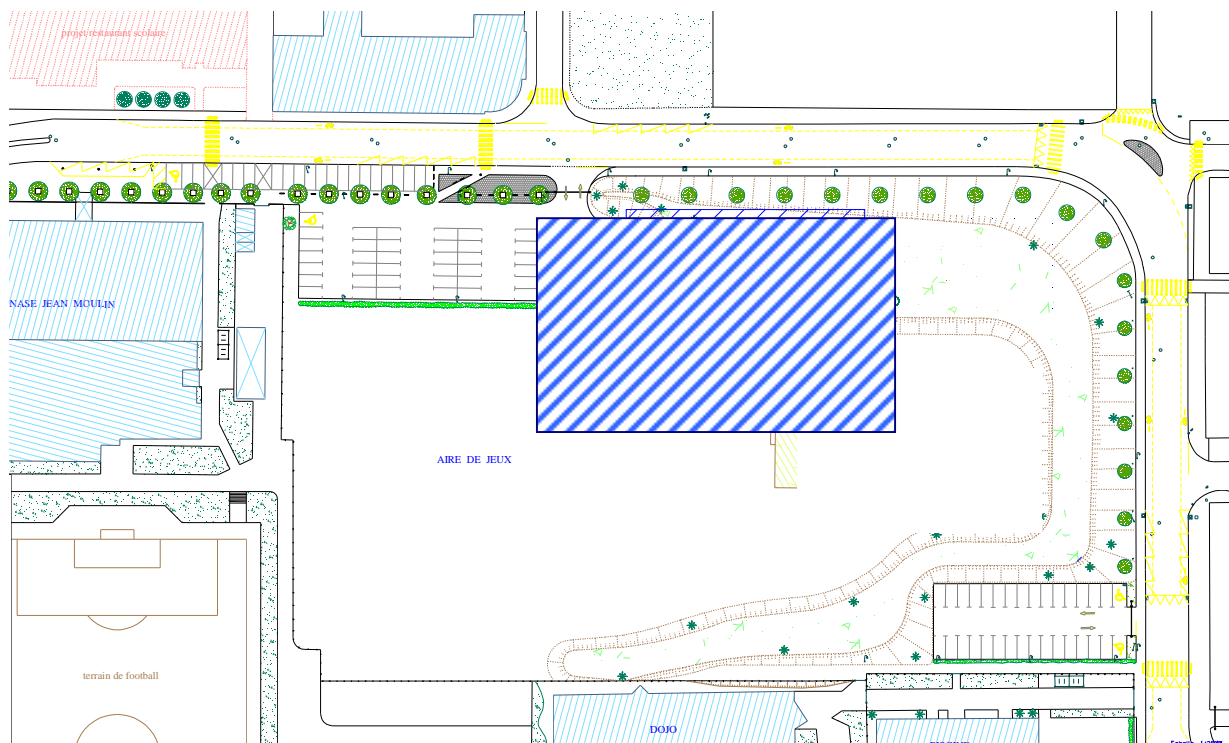
Cet équipement répond en effet aux attentes des Saint-Loupiens. Bien que la bibliothèque actuelle bénéficie d'une localisation appréciable en centre ville (proximité des commerces et du marché), et soit un bâtiment « convivial », elle présente un déficit de superficie pénalisant tant l'accueil des publics que le travail des personnels et des dysfonctionnements structurels dus à son inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite et à sa capacité d'accueil limitée à 55 personnes. Par ailleurs, elle présente un niveau d'inscription inférieur à la moyenne nationale. Cet équipement permettra d'élargir et de diversifier les supports mis à la disposition des lecteurs.

1.2. Une nouvelle localisation

La localisation de ce futur équipement se situe dans une zone de population dense, où des d'équipements déjà existants sont à proximité : équipements sportifs (piscine, dojo, gymnase, terrains de sports), établissements d'accueil de la petite enfance (halte garderie, crèche familiale et PMI) et scolaires (groupes scolaires Marie Curie et Jacques Prévert, collège Wanda Landowska) concernant environ 1 200 enfants, bureau de poste et centre commercial des Diablots.

2. Le site d'implantation

L'implantation de cet équipement est prévue sur un terrain de 3 000 m² environ délimité sur l'aire des Diablots.



3. Les éléments du programme

3.1. Une médiathèque pour quel public ?

Le bassin de population pris en compte pour définir le niveau d'envergure de la médiathèque se fonde sur les critères suivants :

- la prise en compte des perspectives d'accroissement démographique. Le territoire communal dispose de très peu d'opportunité foncière (la population de Saint-Leu-la-Forêt atteindrait entre 15 500 personnes en fourchette basse et 16 500 personnes en fourchette haute, dont une population scolaire de 1 700 élèves) ;
- l'inscription potentielle des lecteurs des autres médiathèques. Sur une base de 10 % des inscrits, 2 300 personnes seraient concernées ;
- au total, le bassin de rayonnement de la future médiathèque est potentiellement de l'ordre de 18 500 personnes ;
- le bassin de référence pris en compte dans le cadre de l'étude correspond à une pondération des données ci-dessus décrites, ce qui représente un bassin de population de 17 000 personnes environ correspondant à un objectif de 30 % d'inscrits, soit 5 100 inscrits.

3.2. Une médiathèque pour quelle offre ?

Par rapport à l'offre actuelle, il s'agit davantage de diversifier les supports. L'essentiel de la politique d'acquisition devra porter sur les supports multimédias matériels et les références numériques.

La proposition se fonde sur une offre de 50 600 documents et 120 abonnements avec la répartition suivante :

- 77 % d'imprimés,
- 22 % de supports audio et vidéo,
- 1 % de références téléchargeables.

En réponse aux nouvelles formes de pratiques de consultation sur place (places informelles, chauffeuses...) l'hypothèse proposée est de 123 places de consultation avec la répartition suivante :

- 20 % en places de consultations classiques,
- 45 % en chauffeuse, écoute, visionnage,
- 35 % en places équipées d'ordinateurs.

3.3. Le programme

Le projet de médiathèque se développe sur une superficie totale estimée à 1 224 m² SHON (surface hors œuvre nette) comprenant notamment :

- le renforcement d'un pôle d'actualité le plus directement accessible. Ce pôle intégrera la consultation des périodiques (revues, quotidiens, accès Internet, chaîne d'information...), des espaces d'information vie quotidienne (emploi et relais information des activités de la ville) et des espaces intégrés pour la programmation d'expositions ;
- un accueil assurant le rôle d'interface avec les espaces de consultation, intégrant le prêt /retour centralisé ;

- une organisation des collections par pôles thématiques répartis sur un à deux plateaux favorisant la modularité et la souplesse des aménagements ;
- la valorisation du fonds patrimonial à travers une salle visible par tous les lecteurs dès l'entrée de la médiathèque. Il s'agit, par cette approche de renforcer le lien entre toutes les formes de diffusion de l'écrit et surtout de rendre attractives ces ressources à un plus large public ;
- une salle polyvalente.

4. Le plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Dépenses HT		Recettes HT
Etude de maîtrise d'œuvre	183 750 €	Subvention escomptée auprès de l'Etat (DRAC)	782 764 €
Etude de pré-programme	17 610 €	- construction 35 % de la dépense HT maxi 1 499 €/m ²	642 172 €
VRD + espaces verts	130 000 €	- mobilier et matériel 35 % de la dépense HT maxi 299 €/m ²	128 092 €
Construction	2 250 944 €	- informatique (matériel et logiciel 50 000 €) 25 % de la dépense HT	12 500 €
Mobilier et matériel	400 000 €	Subvention escomptée auprès du Conseil régional d'Ile de France	473 694 €
Informatique	100 000 €	- construction 25 % de la dépense HT maxi 1 499 €/m ²	458 694 €
Géomètre	1 265 €	- informatique (matériel et logiciel) 30 % de la dépense HT	15 000 €
Sondages de sol	2 900 €	Subvention escomptée auprès du Conseil général du Val d'Oise	575 188 €
Bureau de contrôle	61 250 €	- construction 25 % de la dépense HT maxi 1 499 €/m ²	458 694 €
Mission SPS	73 500 €	- mobilier et matériel 25 % de la dépense HT maxi 299 €/m ²	91 494 €
Frais divers (assurance...)	122 500 €	- informatique (matériel, logiciel nouvelle version, câblage, migration des données) 25 % de la dépense HT	25 000 €
Total HT	3 343 719 €		1 831 646 €
TVA	655 369 €		
Total TTC	3 999 088 €		

La prise en charge par la ville s'élèverait à 2 167 442 €.

Dans le cadre des transferts de compétences à la communauté d'agglomération Val et Forêt dans le domaine de l'informatique, la ville est susceptible d'avoir une diminution de la charge financière correspondante à ce poste.

Descriptif par surfaces :

Médiathèque	SHON
Espaces d'accueil	76,44 m²
- <i>accueil</i> <ul style="list-style-type: none">• comptoir information-abonnement, prêt/retour des documents• hall d'accueil	
- <i>commodités, services</i> <ul style="list-style-type: none">• point détente, téléphones, distributeurs• sanitaires• local poussettes	
Collections et fonds	907,06 m²
- <i>organisation par pôles thématiques</i> <ul style="list-style-type: none">• actualité• jeunesse• audi-vidéo• collections• places de lecture/consultation• places informelles• postes dédiés (OPAC)	
- <i>espaces d'activités intégrées</i> <ul style="list-style-type: none">• heure du conte• fonds patrimonial• salle de travail multimédia	
Services internes	240,50 m²
- <i>traitement des documents et de l'information</i>	
- <i>magasins, stockage</i>	
- <i>coordination générale et gestion de l'établissement</i>	
- <i>services au personnel</i>	
- <i>reprographie</i>	
- <i>amis de la bibliothèque</i>	
Total	1 224 m²

A la majorité, le conseil municipal approuve le projet de création d'une médiathèque selon les modalités décrites ci-dessus. En conséquence, il décide de solliciter, dans le cadre de cette opération, des subventions au taux maximal auprès de l'Etat, du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil général du Val d'Oise. En outre, il approuve le plan de financement prévisionnel décrit plus-haut et décide de prévoir le financement de la dépense à la charge de la commune (2 167 442 €) sur le budget 2010. Enfin, le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer la demande de permis de construire et toutes les pièces afférentes à ce dossier. Il est précisé que Mme Hermet, M. Imbert, Mme Blanchard, M. Duberland, Mmes Leroyer et Baquin se sont abstenus.

II – Personnel communal – mise à jour du tableau des emplois (question n° 09-03-02)

En vue du bon fonctionnement des services municipaux, le conseil municipal, à l'unanimité, actualise le tableau des effectifs et approuve, en conséquence, le tableau des emplois découlant de cette mise à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie ses collègues puis lève la séance à 19 heures 30 minutes.

Le Maire

Sébastien Meurant

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales